

Procès-verbal de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

Assemblée Générale 2021 en date du vendredi 7 mai 2021

- Nombres de personnes votantes : 60 adhérents présents ou représentés dont 22 pouvoirs

Personnes présentes :

Membres présents du Conseil d'Administration :

- Bernard GOLSE (Président) - *Membre Fondateur*
- Agnès SZANTO (Vice-présidente) - *Membre Fondateur*
- Jean-Marc DEZEQUE (Trésorier)
- Sylvaine GISSINGER (Secrétaire)
- Annie MAUREL OLLIVIER - *Membre Fondateur*
- Liliane CHASSERAT
- Colette DE SAINT-SAUVEUR - *Membre Fondateur*
- Patricia MORISSET - *Membre Fondateur*
- Anne Marie ROSÉ
- Julianna VAMOS - *Membre Fondateur*
- Anne VASSEUR

Membres du Conseil d'Administration représentés :

- Marie Claire CHAVAROCHE
- Anne FRICHET
- Dominique LARDIERE
- Dominique ROSSET

L'Assemblée générale débute à 18h00, à la fois en présence et à distance

Ouverture de l'Assemblée Générale

*Par Bernard Golse
Président*

C'est à nouveau pour moi un grand plaisir que d'ouvrir cette nouvelle Assemblée Générale de notre association, même si nous avions tous espéré que cette année, cette Assemblée Générale allait être possible en présentiel ...

Tel n'est pas le cas, c'est ainsi, mais c'est quand même bon de se retrouver, fût-ce par Zoom.

Je veux tout d'abord saluer les permanents et l'ensemble des formateurs qui ont tenu bon contre vents et marées, ce qui a permis à l'association de résister aux difficultés d'une année terrible, difficultés dont j'espère que nous allons maintenant pouvoir bientôt sortir.

Je tiens également à remercier Catherine Peyrot de son accompagnement bienveillant et attentif aux uns et aux autres, tant sur le plan humain que sur le plan technique, ce qui a permis - malgré tout - la poursuite d'un certain nombre d'activités.

Un grand merci donc à tous ces collègues formidables !

L'année 2020 a été l'année de toutes les surprises, certaines mauvaises, mais certaines bonnes également comme nous allons le voir.

Pour la 3e édition du livre de Myriam David et Geneviève Appell « Loczy ou le maternage insolite », Geneviève Appell avait écrit une postface et moi une préface.

Cette édition vient d'être traduite en portugais grâce à Sylvia Nabinger à Porto Alegre (Brésil), ce qui va permettre la diffusion de ce texte absolument fondamental et fondateur.

Pour la préface de cette édition, j'avais posé une question qui me semblait importante : Qu'est-ce qui donne de la force aux enfants de l'Institut Pikler-Loczy ?

J'ai la même question en ce qui concerne notre association : Qu'est-ce qui donne de la force aux personnes qui travaillent ici et qui y consacrent une grande partie de leur temps et de leur énergie ?

Évidemment je crois que cela a à voir, qu'on le veuille ou non, à la qualité des fondamentaux mêmes de l'approche piklérienne : quand on participe à leur transmission, on en est sans doute déjà imprégné et porteur soi-même.

L'année 2020 a en effet été compliquée, ce qui est peu dire : la COVID, les contraintes sanitaires, les difficultés financières, des remplacements délicats (celui de Louise Rogé)... tout ceci est indéniable, mais de ma place de président je suis très sensible – j'essaie d'être très sensible - à l'atmosphère institutionnelle et je dois dire que cette année, je me suis senti tirailé entre deux ressentis tout-à-fait opposés : une inquiétude tout d'abord, liée à la diminution d'activité, à la reprise et puis à l'absence de reprise et puis à nouveau à la reprise, à la trésorerie ... enfin à tout ce qu'on va vous expliquer ce soir, et en même temps, coexistant avec ce premier éprouvé d'inquiétude, le vécu d'une certaine tranquillité et de sécurité en dépit de tout.

Je crois que cela tient à différentes choses : peut-être à la qualité de la gouvernance (je pense à nouveau à Catherine Peyrot et à son énergie inlassable), à l'accompagnement des formateurs,

Pour une réflexion sur l'enfant. FRANCE

à une certaine anticipation des besoins financiers, à un œil attentif sur la trésorerie, à l'emprunt que l'on a pu faire, et puis sans doute, je le répète, au sentiment de confiance dans l'engagement des permanents, avec une certitude de la dimension éthique de notre tâche.

Aujourd'hui évidemment un certain nombre de difficultés sont encore devant nous, mais je suis optimiste : nous allons y arriver, nous allons franchir le cap, nous allons retomber sur nos pattes !

Je le sens et j'y crois.

Même si je ne fais ni du Macron ni de l'angélisme « bisounours », les choses sont certes difficiles mais il y a quelque chose qui donne confiance.

Cela tient peut-être à l'atmosphère thérapeutique qui existe à Lóczy et qui crée une atmosphère constructive ici, ce dont évidemment je me réjouis.

Je vous souhaite à tous une très bonne année 2021, un bon déconfinement, et je dis – à voix basse, pour ne pas porter malheur ! – une bonne reprise de la vie.

De la vie d'avant je ne sais pas, mais de la vraie vie tout simplement.

Bonne année 2021, et bonne assemblée générale pour examiner ensemble tout ce qui s'est passé en 2020.

POINTS STATUAIRES

Rapport de gestion 2020 : Rapport moral

résolution 1

*par Sylvaine GISSINGER,
Membre du Bureau et du Conseil d'Administration*

L'APL-F n'a pas été une exception et n'a pas échappé en 2020 aux conséquences de la pandémie de COVID 19. Pour rester vivants il a fallu rester dynamiques, Catherine Peyrot en tête, et être créatifs, s'adapter et innover à toutes les étapes du travail : télétravail pour les permanents, adaptation en fonction des gestes barrières pour les formations en présentiel, instauration de formations en vidéo et formation des formateurs à cet outil, maintien de la présence de l'association sur Facebook, etc...

Du côté des permanents, l'équipe a connu un changement avec le remplacement par Henri Kristof de Louise Rogé pendant son congé maternité et son congé parental.

En 2020, comme au cours des années précédentes, les administrateurs du Conseil d'Administration ont eu le souci de faire en sorte que la directrice et son équipe disposent des moyens de fonctionnement nécessaires dans les différents domaines (matériels, humains et financiers) pour mettre en œuvre les actions de formation, d'information et de recherche, objets de notre association.

Au cours de l'année, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois, en janvier, avril, juin, octobre et novembre, à la fois en présentiel et en vidéo en fonction de la situation épidémique et des possibilités des administrateurs.

Comme chaque année le secrétariat s'est montré attentif au respect des objectifs de l'association et des règles statutaires, dont la composition du CA. Nous avons eu le plaisir d'accueillir à nouveau Marie-Claire Chavaroche, après quelques mois d'éloignement. En revanche des problèmes de santé ont éloigné Michèle Bonnaud depuis des mois, et nous déplorons le départ en retraite de Jean-Marc Dezèque notre trésorier ; nous avons coopté Jennifer Metz pour faire partie du CA et souhaitons qu'elle accepte de devenir notre trésorière, et vous proposerons de voter pour l'approbation de cette cooptation. En plus de cette nouvelle administratrice très bienvenue il serait souhaitable que nous puissions encore renforcer le CA, différentes personnalités ont été évoquées.

Miriam Rasse a été nommée membre fondateur, par un vote des membres de ce collège, en remerciement pour toutes les années au service du rayonnement de l'association.

En ce qui concerne la situation financière de notre association :

Comme il ne faut jamais dire plus jamais, Jean-Marc Dezèque notre trésorier nous présentera à nouveau pour la dernière fois la situation à la fin de l'année 2020, puisqu'il a accepté de garder la fonction de trésorier en attendant la nomination de sa successeure, et Matthieu Mortkowitch, commissaire aux comptes, nous présentera son rapport annuel.

Vous vous rappelez que les grèves de décembre 2019 étaient venues diminuer quelque peu l'activité de formation et les produits d'exploitation à la fin de l'année au moment où la situation financière de l'association se stabilisait. La COVID est venue prolonger ces problèmes, nous obligeant à demander à la banque un prêt garanti par l'état qui nous a permis de rester à flot.

Les liens avec l'équipe de l'Institut Pikler de Budapest restent chaleureux, 5 membres des ateliers enfants/parents sont allées à Loczy en 2020.

Les travaux des commissions et groupes de travail mis en place par le CA en 2018 se sont poursuivis au ralenti:

- Le projet d'extension de notre activité en direction des personnes âgées et des EHPAD a été mis en veilleuse en raison du coronavirus, malgré l'intérêt de l'équipe de l'EHPAD où quelques observations préliminaires à l'élaboration de la recherche-action avaient déjà eu lieu.
La Fondation de France a refusé la subvention demandée pour la financer ; d'autres demandes sont à faire, par exemple auprès de la Ville de Paris ou de l'EHPAD lui-même.
- Une charte est en préparation pour les établissements-ressources qui ont envie de s'engager dans la pédagogie piklérienne.
- Groupe de travail sur la création du fonds de dotation Cyril Grivet-Pikler : fin décembre 2020 nous étions en attente de l'accord de l'Association des Sages-femmes pour la création de la SCM et des statuts du fonds de dotation. D'autre part il restait à finaliser la création du Conseil d'Administration de ce fonds, des candidats se manifestant pour les 3 principaux postes du bureau.

Au 31/12/2020, nous constatons une baisse du nombre d'adhérents : 298 adhérents contre 369 fin 2019

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

En ma qualité de trésorier, il me revient la responsabilité de vous présenter le rapport financier de notre association pour l'exercice 2020.

I. Le compte de résultat

Le compte de résultat reflète l'activité de l'association et reprend les charges et les produits de l'exercice.

A. Les charges

Les charges d'exploitation 2020 se sont élevées à un total de 834 005 euros dont 605 326 euros de charges de personnels et 177 187 euros de charges externes et 43 044 de provisions (dont 27 137 € de provision retraite).

Par rapport à l'exercice 2019, les charges d'exploitation 2020 sont en baisse de 15,34 % principalement due à des baisses sur les charges salariales à hauteur de 96 752€, à la baisse des autres achats et charges externes à hauteur de 49 935 euros dont 45 115 euros du fait de la baisse d'activité (charges en lien avec les formations), aux baisses sur les dotations aux amortissements et provisions à hauteur de 21 628€, à la baisse des stocks pour 9 152€ et les autres charges ont contribué à hauteur de 3 812 euros.

B. Les produits

Les produits d'exploitation 2020 se sont élevés à un total de 620 187 euros dont 544 713 euros de ventes de formations et 36 020 euros de reprise de provisions et 35 010€ de cotisations et autres produits.

Par rapport à l'exercice 2019, les produits d'exploitation sont en baisse de 38,74% du fait de la baisse de l'activité de Formations en lien avec la crise sanitaire due à l'épidémie du Coronavirus.

C. Les résultats

Consécutivement, le résultat d'exploitation 2020 ressort avec un déficit de 213 818 euros contre un excédent de 27 230 euros en 2019.

Le résultat financier est nul en 2020 et le résultat exceptionnel, correspondant aux produits et aux pertes sur exercices antérieures, est de -1 964 euros. L'exercice 2020 se solde par un déficit de 215 782 euros contre un excédent de 40 486 euros en 2019.

II. Le bilan

Le bilan exprime la situation du patrimoine de l'Association, respectivement les ressources au passif et les emplois à l'actif.

A. Le passif

Le passif fait apparaître un total de ressources de 506 446 euros, se composant des fonds propres de l'Association, et des dettes.

Les fonds associatifs représentent un montant de 73 173 euros, soit 14% du total du passif.

Les dettes qui s'élèvent à 433 273 euros soit 86% du total du passif, sont constitués d'un emprunt dit Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 238 000 euros, de dettes à court terme envers nos fournisseurs pour 40 613€, de dettes fiscales et sociales à hauteur de 121 125 euros et de provisions pour charges correspondant à la PIDR de 27 137€.

En 2020, l'Association Pikler France a réalisé un emprunt bancaire de 238 000 euros. Cet emprunt sert à financer la continuité de l'association pour faire face aux conséquences financières liées à la baisse des formations auprès de nos clients du fait de l'épidémie actuelle.

B. L'actif

L'actif exprime l'utilisation faite des ressources de l'Association.

Sur un total de 506 446 euros, les immobilisations nettes représentent un montant de 11 669 euros, soit 2% de l'actif.

Le solde de l'actif, soit 494 777 euros constitue l'actif circulant, dont 187 135 euros de créances clients et 264 348 euros de trésorerie.

III. ANALYSE DE GESTION

A. Analyse Bilan :

Le taux d'endettement de l'association correspondant au poids des financements extérieurs (Emprunts etc...) par rapport à ses ressources internes (fonds propres) est de 187%.

Le ratio de Vétusté mesure le niveau d'usure des actifs et il est de 98%.

Le Fond de Roulement d'Investissement (FRI) mesure la capacité de l'association à financer ses investissements sans recours à un emprunt et il est de 262 919 euros.

Le Fond de Roulement d'Exploitation (FRE) mesure l'argent disponible pour couvrir les charges courantes d'exploitation et est de 36 585 euros.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) représente le montant que l'association doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité et est de 35 156 euros soit 96% du FRE.

Le Délai de recouvrement des créances clients est de 125 Jours

Le délai de paiement des dettes fournisseurs est de 83 jours.

B. Analyse Résultat

Le Ratio d'activité permet de mesurer l'évolution du chiffre d'affaires (vents de biens et prestations de service) entre 2020 et 2019 et est de - 40.68%.

ASSOCIATION PiklerLóczy Pour une réflexion sur l'enfant FRANCE		Le réalisé 2019	Le réalisé 2020
Les points statutaires	Produits d'exploitation	1 012 397	620 187
	dont		
	STAGES INTER	267 177	139 221
	STAGES INTRA	666 945	404 658
Présentation du rapport financier	DOCUMENTATION	18 052	5 277
Présenté par Jean Marc Dezèque, Trésorier	Dépenses d'exploitation	985 167	834 005
	dont		
	CHARGES LOCATIVES	53 505	54 507
	SALAIRES & charges sociales	681 406	684 656
	Résultat	+ 40 486	- 215 782

Le Budget prévisionnel 2021	Le réalisé 2019	Le réalisé 2020	B.P. 2021
Produits d'exploitation	1 012 397	620 187	755 000
dont			
STAGES INTER	267 177	139 221	200 000
STAGES INTRA	655 945	404 658	500 000
DOCUMENTATION	18 052	5 277	7 000
Dépenses d'exploitation	985 167	834 005	854 600
dont			
CHARGES LOCATIVES	53 505	54 507	54 500
SALAIRES & charges sociales	681 406	584 655	643 000
Résultat	+ 40 486	- 215 782	- 99 600

Lecture du rapport général du commissaire aux comptes

*par Mathieu Mortkovitch,
Commissaire aux Comptes*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PIKLER LOCZY FRANCE relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes « Faits caractéristiques de l'exercice » et « Règles et méthodes comptables » de l'annexe concernant :

- L'impact de l'état d'urgence sanitaire pour pandémie liée au Coronavirus Covid-2019 ;
- L'application du changement de réglementation comptable qui induit un changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau règlement de l'ANC n°2018-06 par l'Association.
- Le reclassement en provisions pour charges de la provision pour indemnité de départ à la retraite

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthodes comptables résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative au nouveau règlement de l'ANC n°2018-06. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'Association, concernant l'affectation aux exercices adéquats des formations s'étalant sur plusieurs exercices comptables.

Nous avons également procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre association concernant l'estimation de la provision des factures non parvenues, telle que décrite dans la note de l'annexe intitulée « Dettes et comptes rattachés ». Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation s'est fondée sur la mise en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette méthode.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

Pour une réflexion sur l'enfant. FRANCE

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en

cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE Conventions passées au cours de l'exercice écoulé Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions L.612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informé que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec l'association « UNION DES LOCATAIRES DU 20 RUE DANTZIG » Personne concernée : Monsieur Bernard Golse, Président. L'association « UNION DES LOCATAIRES DU 20 RUE DANTZIG », dont monsieur Bernard Golse est Président, a « pour but de mettre à la disposition de ses membres les moyens humains et matériels nécessaires à leur fonctionnement et à la réalisation de leur objet ». Dans le cadre de ladite convention, L'association « UNION DES LOCATAIRES DU 20 RUE DANTZIG », a un rôle d'interface entre le bailleur CHSA et ses membres, à savoir votre association ainsi que l'association COPES pour les locaux situés au 2ème étage du 26 boulevard Brune à Paris (75014). Les charges enregistrées au cours de l'exercice 2020, d'un montant de 66.922,97 euros, correspondent à la contribution aux charges locatives (loyers, frais nettoyage, téléphonique et maintenance) desdits locaux par votre association.

Résolution 1

Après avoir entendu la lecture du rapport moral et financier, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2020, l'Assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à la majorité absolue des présents et des représentés

Résolution 2

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice de 215 782 € en intégralité au poste report à nouveau à la majorité absolue des présents et des représentés

Résolution 3

Après avoir écouté la présentation du budget prévisionnel 2021, l'assemblée approuve le Budget à l'unanimité des présents et des représentés

Approbation des conventions et engagements résolution 4

Résolution 4

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée prend acte de la poursuite de la convention avec l'association UNION DES LOCATAIRES du 20 de la Rue Dantzig au titre de l'exercice 2020 à la majorité absolue des présents et représentés

Cotisation 2022 résolution 5

Résolution 5

Montant de la cotisation 2022 : 30 euros voté à la majorité absolue des présents et représentés

Approbation des cooptations au CA résolution 7

Résolution 6

Approbation par l'AG des membres cooptés par le CA :
Jennifer METZ votée à la majorité absolue des présents et représentés

Le Président

Bernard GOLSE



26 boulevard Bruns - 75014 Paris
Tél. : 01 43 95 48 15 - Fax : 01 43 95 48 16
pikler.loczy@pikler.fr - www.pikler.fr

La Secrétaire

Sylvaine GISSINGER



Association loi 1901 - Agrément de formation n° 11 75 16566 75
SIRET 352 744 643 00045 - APE 8559A